

COMMUNIQUE DE PRESSE



La Charte « site sensible »

Informer – communiquer - protéger

Entre la profession viticole et les communes de Haute Gironde

Communautés de Communes de Blaye, de l'Estuaire, de Latitude Nord Gironde et du Grand Cubzaguais



Contexte

La viticulture est une activité économique essentielle et constitutive de notre territoire. Elle participe à l'attractivité touristique de la région, l'aménagement des paysages et la protection des terroirs. Cette activité nécessite parfois le recours aux pesticides, afin de protéger la culture des maladies et ravageurs, produits qui ont un impact sur la santé humaine.

Depuis 2014, en réaction à un incident qui s'est produit sur la commune de Villeneuve suite à l'utilisation de pesticides aux abords d'une école, **le territoire de la Haute Gironde se mobilise** par le biais d'actions concrètes et collectives pour assurer une meilleure protection des riverains vis-à-vis des traitements de pesticides et d'accompagner les agriculteurs à une utilisation responsable.

Depuis 2014, aucun autre incident n'a été déclaré sur le territoire.

Le programme de plantation de haies

En 2016 puis en 2019, deux campagnes de plantations de haies arbustives aux abords des établissements scolaires et crèches puis des terrains de sports à proximité de parcelles de vignes ont été lancées. Les syndicats viticoles de Blaye côtes de Bordeaux et des côtes de Bourg en partenariat avec les Communautés de Communes ont permis la plantation de **29 km de haies** et la signature des premières « Charte de bon voisinage ».

En 2025, les acteurs de la haie continuent d’agir sur le territoire par le biais de dispositifs d’aides à la plantation pour les propriétaires foncier, d’actions d’aménagement durables...

Le Laboratoire d’Innovation Territorial CEPA(h)GES

« *Construire Ensemble les Pratiques Agricoles en Haute-Gironde pour l’Environnement et la Santé* »

En 2020, les 4 communautés de communes de Haute Gironde, le syndicat viticole de Blaye Côtes de Bordeaux et le syndicat viticole des Côtes de Bourg, la cave des Vignerons de Tutiac, l’association Bordeaux 45, l’Agence Régionale de Santé , le Contrat Local de Santé et l’association de riverains « Alerte pesticides Haute Gironde » décident de porter de manière concertée un programme d’actions concrètes pour **réduire l’usage de pesticides en viticulture** en Haute-Gironde et **réduire l’exposition des habitants aux pesticides**.



Ce programme s’appuie sur la production d’outils d’information de facilitation du dialogue et de concertation citoyenne.

En 2022, Cepsa(h)ges entre dans le réseau des LIT (laboratoire d’Innovation Territorial) de **VITIREV**.

Quelques actions :

- Une cartographie précise des sites sensibles a été produite pour les 64 communes,
- des accompagnements au changement de pratiques ont été réalisés auprès de vignerons travaillant aux abords des sites sensibles,
- une brochure de facilitation du dialogue a été distribuée dans toutes les communes,
- des podcasts informatifs ont été produits,
- des évènements de formation à l’agroécologie, de sensibilisation à l’impact des pesticides sur la santé ont été organisés sur tout le territoire.

En 2025, Cepsa(h)ges relance la Charte de bon voisinage. L’objectif est qu’elle se déploie dans les 63 communes de Haute Gironde en s’appuyant sur la cartographie des sites sensibles réalisée en 2022.

Les principes de la charte « site sensible »

La charte « site sensible » fait suite à la charte de bon voisinage lancée en même temps que le programme de plantation de haies de 2016, elle vise à responsabiliser, tant les vignerons que les élus des communes concernées, quant aux moyens de prévention permettant de limiter l'impact que peuvent entraîner les épandages de pesticides aux abords des établissements accueillant des personnes vulnérables.

Elle engage le vigneron à s'informer des horaires et des périodes d'utilisation et de fréquentation des infrastructures concernées, à avertir l'établissement et la mairie des dates et horaires de traitements au plus tard la veille de ces travaux, d'utiliser du matériel de pulvérisation contrôlé régulièrement conformément à la réglementation en vigueur et permettant de limiter au maximum la dérive.

Elle engage les propriétaires des haies plantées à des fins de protection aux abords d'un site sensible (soit les vignerons, soit les communes) à l'entretien régulier des haies de protection : arrosage, désherbage pendant 3 à 5 ans puis taille d'entretien.

Elle engage les communes à informer l'exploitant agricole des horaires et des périodes d'utilisation et de fréquentation des infrastructures concernées, à informer les habitants du contenu de cette charte par voie d'affichage, bulletin municipal ou tout autres moyens adaptés.

Elle engage le Syndicat Viticole à démontrer les avancées de la profession en termes de protection des personnes vulnérables et de prise de conscience des impacts sur la santé humaine.

Suivi et mise en œuvre de la charte « site sensible »

La coordination CEPA(H)GES facilite le dialogue entre les parties en provoquant la rencontre, en accompagnant les projets de plantation de haies s'il y en a et en réalisant un suivi des engagements.

Evolution des pratiques agricoles

- En Blaye côtes de Bordeaux, en 2023, 36% des exploitations sont en Bio et conversion bio contre 32,8% en 2022 (41% des surfaces en blanc, contre 35% des surfaces en rouge) et 23% en 2020. 79% sont en HVE
- En Côtes de Bourg, en 2022, 35% des exploitations sont en AB (certification et conversion) contre 19% en 2020. 61% sont en HVE
- En Cubzaguais, 10% des exploitations sont en AB, 50% sont en HVE

Contact

Lydia Héraud

Présidente de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine déléguée Viticulture & Spiritueux

Adjointe au Maire de Val de Livenne

MOBILE : 06 82 56 66 71 / Mail : lydia.heraud@orange.fr

